

# Prêt d'honneur créateur-repreneur

## INITIATIVE PAYS D'AURAY

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'Initiative Pays d'Auray a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de tous secteurs.

Les activités éligibles au dispositif sont :

- l'artisanat de production,
- l'industrie et services liés aux entreprises,
- les services liés aux loisirs avec caractère innovant,
- les services à la personnes.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant qui dépend des besoins du porteur de projet.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Le dossier de demande est à monter auprès des partenaires associés :

- la délégation d'Auray de la CCI du Morbihan,

- l'antenne d'Auray de la Chambre des Métiers du Morbihan,
- les experts comptables présents sur le pays d'Auray,
- les banques locales, les collectivités locales,
- et tout autre structure intervenant habituellement dans le domaine de la création d'entreprise.

## — Éléments à prévoir

Ce dossier doit contenir :

- les informations sur le créateur/repreneur : expérience professionnelle, diplômes, motivations, ...
- la présentation détaillée du produit ou du service,
- la définition du marché,
- la définition de l'outil de travail ou des méthodes de travail utilisées,
- la présentation de l'organisation de l'entreprise (y compris le choix de la forme juridique, les fonctions de chacun, ...),
- le plan de financement sur 3 ans,
- le compte de résultat sur 3 ans,
- les devis relatifs au projet,
- le niveau d'endettement de la personne et autres sources de revenus,
- tout document susceptible de venir en appui du projet (engagement de futurs clients, ...),
- un RIB.

## Critères complémentaires

- Forme juridique
  - › Entreprise Individuelle
    - › Artisan
  - › Sociétés commerciales
- Publics visés par le dispositif
  - › Créateur
  - › Repreneur

## Organisme

### INITIATIVE PAYS D'AURAY

- **CCI MORBIHAN**  
26-28 Rue Danemark  
BP 50231  
56402 AURAY Cedex  
Téléphone : 02 97 24 14 30  
E-mail : [auray@morbihan.cci.fr](mailto:auray@morbihan.cci.fr)